

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} mars à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 23 février 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Franck MATHIS

ABSENTS: Monique JULIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2021-09 Demande de subvention de la MFR de Beynac

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la MAISON FAMILIALE RURALE PERIGORD LIMOUSIN de Beynac en Haute-Vienne, établissement scolaire de type associatif avec une mission de service public.

Ce centre de formation sollicite une subvention pour chaque élève domicilié sur la commune et scolarisé à la Maison Familiale Rurale.

Une seule élève d'AUGIGNAC est concernée pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Beynac pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 02 mars 2021 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210301-2021_09-DE
Reçu le 04/03/2021
Publié le 04/03/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 02/03/2021